

à propos

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT DE LA VIENNE

N° SPÉCIAL

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES

TRAVAUX • LOYER • ENTRETIEN

Le représentant des locataires
défend vos droits



Bon à savoir

Le Conseil d'administration
et les représentants des
locataires



On vous dit tout

Pourquoi voter ?



Grand Angle

Comment voter ?





Faites entendre votre voix



Edito

Le 2 décembre 2022, vous éliez vos représentants au Conseil d'Administration de votre bailleur Habitat de la Vienne.

Leur mandat est de 4 ans. Les 4 administrateurs que vous allez choisir vont représenter les intérêts de l'ensemble des locataires d'Habitat de la Vienne. Ils seront associés aux décisions prises par votre bailleur pour améliorer votre logement, votre immeuble, votre quartier et feront entendre votre voix auprès des différentes instances de l'Office à savoir :

- le Conseil d'Administration
- le Conseil de Concertation locative
- la Commission d'Attribution des Logements
- la Commission d'Appel d'Offres

A travers eux, vous avez le moyen de vous exprimer. C'est pourquoi, je ne peux que vous inciter à participer à ces élections qui représentent une réelle opportunité de vous faire entendre.

Nous espérons que vous serez nombreux à voter !

Henri COLIN

Président du Conseil d'administration

Bon à savoir

Élus pour 4 ans, les 4 administrateurs locataires siégeront au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne avec une voix délibérative. Ils ont donc les mêmes pouvoirs et devoirs que les autres administrateurs. Le Conseil d'administration a en charge notamment :

- la définition de la politique générale de l'Office
- le vote du budget
- la détermination des augmentations de loyer
- l'engagement des opérations de construction et de réhabilitation

Un administrateur locataire siège obligatoirement à la Commission d'Attribution des Logements qui examine les candidatures des demandeurs de logements et vérifie qu'ils remplissent les conditions d'accès à un logement social avant toute décision d'attribution.

Qui sont les administrateurs locataires sortants ?

- Martine BESSAGUET - AF0C86
- Bernard CHARBONNIER - CNL86
- Sandra JAFFRÉ - CNL 86
- Jean-Marc MANTEAU - UD0CSF/86

Quelle est la composition du Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne ?

Le Conseil d'Administration est composé, comme le prévoit la loi, de **23 membres**, à savoir :

- 13 membres désignés par la collectivité locale de rattachement (soit pour Habitat de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne)
- **4 représentants élus par les locataires**
- 1 représentant d'une association d'insertion au logement
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales
- 1 représentant des comités interprofessionnels du logement de la Vienne
- 2 représentants des organisations syndicales

Sommaire

Edito p. 02

En bref p. 02

Le Conseil d'administration et les représentants des locataires

On vous dit tout... p. 03

Pourquoi voter ?

Grand angle p. 04

Élections des représentants : comment voter ?

Les professions de foi p. 06 à 08

CNL - CSF - AF0C



Gardons le lien !

Parce que nous souhaitons maintenir le lien avec l'ensemble de nos locataires, notre journal est accessible à tous, en version numérique sur notre site internet et continue à vous être adressé en papier par voie postale.

Notre journal est imprimé sous la norme 100% PEFC qui atteste que le bois à l'origine du papier provient de forêts gérées de manière durable.



On vous dit tout...

POURQUOI VOTER ?

Du 15 novembre au 15 décembre 2022, 4 millions de locataires HLM vont voter pour choisir leurs représentants.

Les locataires élus feront partie du conseil d'administration de leur organisme HLM. Ces élections sont importantes. Vous vous demandez pourquoi voter ? Voici 6 bonnes raisons de faire entendre votre voix !

1. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS DÉFENDENT LES INTÉRÊTS DES LOCATAIRES

Voter, c'est choisir les représentants qui défendront vos intérêts au conseil d'administration. Les représentants des locataires rencontrent le bailleur plusieurs fois par an. Le bailleur, c'est le propriétaire des logements sociaux. Les représentants des locataires font remonter au bailleur des questions et des remarques des locataires.

2. PARCE QUE VOTER, C'EST S'EXPRIMER

Vous votez pour faire entendre votre avis. Les locataires peuvent choisir dans les programmes le candidat qui comprend le mieux leurs attentes et leurs besoins.

3. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS PRENNENT DES DÉCISIONS IMPORTANTES QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LES LOCATAIRES

Les décisions votées en Conseil d'administration touchent les locataires dans la vie de tous les jours. Les décisions peuvent être sur

différents sujets :

- Les travaux,
- La qualité des logements,
- L'entretien des parties communes,
- La gestion de la résidence,
- L'avenir du quartier,
- La maîtrise des charges,
- L'attribution des logements...

Choisir des représentants, c'est agir pour améliorer la vie de tous les jours.

4. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS SONT AUSSI DES LOCATAIRES EN HLM

Les représentants partagent le quotidien des locataires qu'ils représentent. Ils vivent dans une résidence gérée par le même bailleur, ils connaissent donc la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts.

5. PARCE QUE LES REPRÉSENTANTS ONT UN VRAI POUVOIR DE DÉCISION

Les décisions peuvent être sur différents sujets :

- Les orientations stratégiques de l'organisme,
- Le programme de travaux et de développement,
- Le budget de l'organisme Hlm,
- Une augmentation de loyer,

6. PARCE QUE VOTER, C'EST FACILE

Tout est fait pour faciliter les conditions de vote. Cette année le vote peut se faire soit :

- **Par correspondance**, en renvoyant le bulletin de vote
- **>>> Nouveauté par vote électronique via Internet**

Vous souhaitez en savoir davantage ? Retrouvez toutes les informations en regardant notre vidéo !



POURQUOI VOTER ?



Parce que vos représentants défendent vos droits au quotidien



Parce que vos représentants parlent pour vous lors de décisions qui concernent votre cadre de vie (travaux, qualité des logements, nettoyage des escaliers, loyers et charges, quartier, attributions de logements)



Parce que vos représentants sont aussi des locataires Hlm



Parce que c'est facile de voter :

- par courrier
- sur internet



Élections des locataires Hlm

VOTEZ!

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS :

COMMENT VOTER ?

Les votes pour l'élection de vos représentants de locataires vont avoir lieu du 17 novembre au 1^{er} décembre 2022 : vous vous demandez pourquoi voter et comment cela se passe ? Voici des explications pour vous accompagner et vous aider à comprendre

LES CONDITIONS REQUISES POUR POUVOIR VOTER

Vous devez avoir signé un bail de logement Hlm depuis au moins 6 semaines avant la date des élections. HLM veut dire habitation à loyer modéré. Un bail est un contrat de location passé entre vous et le propriétaire du logement. **Vous avez le droit de voter quelle que soit votre nationalité.** Vous avez droit à **1 vote par logement.**

VOUS POUVEZ CHOISIR LES CANDIDATS ET LE MODE DE VOTE QUI VOUS CONVIENT

Vous recevez les programmes des candidats dans votre boîte aux lettres ainsi que dans ce numéro spécial de votre magazine. Dans son programme, **chaque**

candidat explique ses propositions et ses engagements. Vous avez le choix entre plusieurs modes de vote. Vous devez choisir celui qui vous convient soit par courrier, soit par internet.

LE SCRUTIN

Le type de scrutin adopté est celui de **la liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste.** Vous voterez donc pour une liste entière. Aucune rature de nom n'est possible.

APRÈS LE VOTE...

Une fois le dépouillement réalisé le 2 décembre, les résultats sont affichés dans **l'entrée de votre immeuble.** Ils sont aussi écrits dans **le journal des locataires** et sur le **site internet www.habitatdelavienne.fr.**

Questions réponses ???

Mon vote sera-t-il anonyme ?

Vous recevrez une carte composée d'autant d'étiquettes que d'associations ayant déposé une liste. Vous choisirez l'une d'entre elles. Chaque électeur dispose d'un numéro de vote pré-imprimé sous forme d'un code-barre. Il ne permet pas de connaître votre identité.

Qui participe au bureau électoral ?

Un représentant de chaque liste, deux administrateurs d'Habitat de la Vienne dont le Président, Henri Colin ou son représentant.

Les modalités de vote

Courant novembre, vous recevrez votre matériel de vote par courrier.

Comment voterez-vous ?



Le vote par correspondance

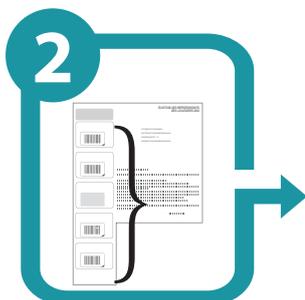
1

Consultez les listes des candidats et les professions de foi



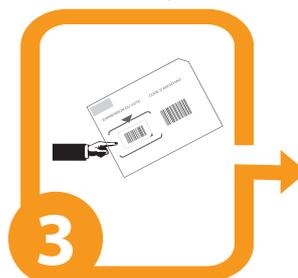
2

Détachez du porte adresses et parmi les étiquettes adhésives, la liste de votre choix



3

Collez la **sur la carte T**, à l'endroit indiqué



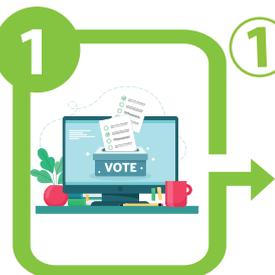
4

Postez votre carte de vote **SANS L'AFFRANCHIR**, jusqu'au **30 novembre**



Le vote électronique

1



1

Rendez-vous sur le site : <https://habitatdelavienne.paragon-election.com>. Authentifiez-vous en saisissant vos codes de connexion personnels et anonymes renseignés dans votre matériel de vote reçu par courrier. Votre mot de passe vous sera communiqué par e-mail ensuite.

2



2

Choisissez la liste, validez et confirmez

Important : Vous pouvez voter par internet **à partir du 18 novembre 2022 et jusqu'au 1^{er} décembre à 23h59.**

Le dépouillement aura lieu le vendredi 2 décembre 2022.

Les professions de foi [par ordre d'arrivée des listes de candidats]

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE



14, place de la Grand Goule
Appartement 755 - BEAULIEU
86000 - POITIERS
TEL : 05.49.01.73.29
Portable : 06.11.45.15.18
cnlfede86@sfr.fr

La maîtrise de la quittance de loyer reste notre priorité numéro un !

Les deux administrateurs-trices élu-es CNL ont toujours voté-es contre les hausses annuelles de loyers sauf dans le cadre d'accord collectifs pour les réhabilitations du patrimoine.

Mais ils n'ont jamais été suivis pour être en majorité !

Depuis 2022, le contexte économique et social est inquiétant avec une inflation et un indice de loyer qui repart à la hausse : 3,6% en septembre et des prix d'énergie incontrôlables.

Nous continuerons de défendre le pouvoir d'achat des locataires ainsi que le logement social qui a été mis à mal par l'Etat par manque d'aides aux constructions neuves et aux réhabilitations avec isolation.



Depuis 2021, l'association de défense de locataires a ouvert l'accueil dans notre local du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Nous souhaitons être plus présents sur Châtelleraut où nous avons une permanence les **1^{er} et 3^{ème} MARDI du mois de 16h 30 à 18h.**
3, place Winston Churchill.

Pierrette REAU – Présidente de la Fédération départementale CNL86

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITAT DE LA VIENNE

Les candidats :



Martine POMPEY

Tête de liste de la CNL86

- Bernard Charbonnier
- Sandra Jaffré
- Cocou Gildas Adanhou
- Colette Casado
- Frédéric Bergeron
- Maryse Durand
- André Alcobendas

Pour faire entendre vos droits de locataires

Votez pour un administrateur CNL

L'administrateur-trice CNL élu-e a un rôle unique car il ou elle est locataire et seul-e légitime pour porter la voix et le vécu de **l'ensemble des locataires** du patrimoine de la Vienne au conseil d'administration d'Habitat de la Vienne.

Avec toute la CNL il ou elle défend le logement social, le pouvoir d'achat et les intérêts collectifs des locataires.

Mais c'est l'association qui défend les intérêts individuels des locataires qui peuvent nous contacter ou venir nous voir dans nos permanences.

VOTEZ CSF--

Avec la CSF exigeons :

- Des loyers abordables
- Des charges contrôlées, et facturées au juste prix
- Des travaux d'isolation pour un logement confortable et une facture réduite
- Une vraie présence humaine au service des locataires
- La bonne application des contrats d'entretien et des rénovations efficaces
- Des réponses concrètes aux réclamations
- Non à la fermeture des caves



Jean-Marc MANTEAU
Tête de liste
UDCSF/86

VOTEZ LA CSF

- La Confédération Syndicale des Familles est une association nationale de défense des locataires
- Les associations locales de la CSF, accompagnent au quotidien les familles dans plusieurs domaines :
 - ✓ Permanences juridiques
 - ✓ Accès aux droits
 - ✓ Contrôle des charges locatives
- Les élections des locataires dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux auront lieu entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022 : c'est le moment de faire entendre votre voix
- Tous les locataires, quelle que soit leurs nationalités peuvent voter.



Vos candidats :

- Jean-Marc Manteau - Poitiers
- Isabelle Defiolle - Poitiers
- Ahmed Allali - Poitiers
- Jacqueline Faucher - Latillé
- Kevin Surreau – Migné-Auxances
- Christelle Prieto - Mirebeau
- Jacky Renaud - Poitiers
- Jennifer Joseph - Migné-Auxances



JE VOTE

Ensemble nous sommes plus fort, pour avoir tous les mêmes droits

LA CSF DEFEND : Votre droit – A vivre dans un logement de qualité et abordable

60 rue de Slovénie - 86000 POITIERS - Tél : 05 49 41 09 75 - Mail : udcf.86@orange.fr

Les professions de foi

AFOC86

DEPUIS PLUS DE 20 ANS, L'AFOC86 SIÈGE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'HABITAT DE LA VIENNE

La situation actuelle, inflation, coût de l'énergie en hausse, va faire augmenter les loyers et surtout les charges. Cela risque de durer plusieurs années. Plus que jamais, les locataires doivent être défendus au Conseil d'Administration par leurs représentants.

VOTEZ POUR LES CANDIDATS DE L'AFOC 86:

- Elisabeth GAUZIN
- Fabrice AUGER
- Marie Agnès TEXIER
- Christophe COURTOIS
- Maryse CLAUDEL
- Pascal GAUDIN
- Hélène DESCHAMPS
- Anthony LECHAT



Elisabeth GAUZIN
Tête de liste
AFOC 86

Ces représentants, tous locataires, connaissent parfaitement les quartiers ou les communes où ils habitent. Choisir vos représentants, c'est agir pour améliorer la vie de tous les jours.

POURQUOI VOTER POUR LES CANDIDATS DE L'AFOC 86 ?

- Parce que **vos représentants**, en participant au Conseil d'Administration, et aux diverses Commissions de l'Office **ont un vrai pouvoir de décision**
- Parce que **vos représentants** seront très attentifs à l'augmentation du **loyer et des charges** que malheureusement la situation actuelle va engendrer.

VOTEZ AFOC 86

Association Force Ouvrière de Défense des Consommateurs et des Locataires de la Vienne - 33 Rue des Deux Communes BP 3 - BUXEROLLES
Tél : 05 49 88 04 01- Mail : afoc86@orange.fr